

PV du Conseil Municipal du vendredi 20 mars 2026

Ouverture de la séance à 20h02 par Gilles GENOVESE

PRESENTS : Laurendon Florence, Bernadette Dubertrand, Jocelyne Carmelli, Alain Leger, Alexandra Paries, Alain Piquemal, Franck Garavel, Nicole Bourhy, Julien Carmelli, Germain Caillat, Gilles Genovèse, Michèle Cuoq, Julien Marsella, Caroline Arnau

ABSENTS : Evelyne LABRUDE

Caroline ARNAU se porte volontaire pour assurer le secrétariat de séance.

Gilles GENOVESE fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 février 2026

Alain LEGER demande des informations complémentaires sur l'objet de l'ouverture d'une ligne de crédit assainissement. Mme la secrétaire de mairie explique que dans cette période transitoire où le nouveau conseil municipal s'installe et que le budget 2026 n'est pas encore voté, il est nécessaire d'ouvrir cette ligne de crédit afin de régler les factures en instance.

En l'absence d'autres remarques ou questions, les membres du conseil municipal sont appelés à délibérer pour approuver le PV du CM du 18 février 2026.

Votes : 14 POUR

Le PV est approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS

2. Élection du maire

En tant que doyenne de l'assemblée, Bernadette DUBERTRAND invite les membres du CM à procéder à l'élection du maire. Nicole BOURHY et Julien MARSELLA se proposent pour tenir le rôle d'assesseurs. Florence LAURENDON propose sa candidature au poste de maire. En l'absence d'autre candidature, il est procédé à un vote à bulletin secret.

Votes : 14 exprimés ; 1 blanc ; 13 POUR

Florence LAURENDON est élue maire

3. Élection du 1er adjoint

Madame le maire présente une diapo pour rappeler le rôle du maire. Puis elle soumet au CM l'élection de 2 adjoints. Comme 1er adjoint, elle propose Franck GARAVEL.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé à un vote à bulletin secret.

Votes : 14 POUR

Franck GARAVEL est élu 1er adjoint à l'unanimité

4. Élection du 2e adjoint

Comme 2e adjoint, et en respect de la parité, madame le maire propose Nicole BOURHY.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé à un vote à bulletin secret.

Votes : 14 POUR

Nicole BOURHY est élue 2e adjointe à l'unanimité

Enfin, Madame le maire fait lecture de la charte de l'élu.e.

1. Demande d'autorisation de signature électronique des actes administratifs pour la secrétaire de mairie

Madame le maire explique qu'en attendant les délégations de signature pour les nouveaux maire et adjoints, la secrétaire de mairie a besoin de signer des actes administratifs. Après avoir écouté ces explications, et sans autre remarque, le conseil est appelé à délibérer sur l'autorisation de signature électronique.

Votes : 14 POUR

La délibération est approuvée à l'unanimité

2. Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion de Savoie pour les retraites

Madame le maire présente le rôle du CDG 73 et son accompagnement des collectivités territoriales dans la gestion des ressources humaines : emplois, carrières, retraites, ...

Après avoir écouté les explications de madame le Maire et sans autre remarque, le conseil est appelé à délibérer sur le renouvellement de la convention avec le CDG 73.

Votes : 14 POUR

La délibération est approuvée à l'unanimité

3. Renouvellement de la convention de rappel à l'ordre avec le parquet de Chambéry

Madame le maire présente l'accompagnement proposé par le parquet dans les procédures de rappel à l'ordre que le maire est en droit d'utiliser. Il est rappelé que le maire est l'autorité de police administrative au nom de la commune. Il possède des pouvoirs de police générale lui permettant de mener des missions de sécurité publique, tranquillité publique et salubrité publique. Il exerce ses pouvoirs au nom de la commune, sous le contrôle administratif du préfet à son titre d'officier de la commune.

Le rappel à l'ordre lui permet d'apporter une réponse institutionnelle, simple et rapide, à ses administrés qui ne respectent pas l'ordre et la tranquillité publics (ex : conflits de voisinage, présence de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, incivilités...).

L'auteur du fait est alors convoqué par courrier officiel à un entretien, après consultation du Parquet. Si le contrevenant est mineur, les parents ou le responsable éducatif de l'auteur sont destinataires

d'une copie de la convocation. Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents ou de ses représentants légaux.

Il faut toutefois noter que l'utilisation du rappel à l'ordre est totalement exclue s'agissant de faits susceptibles d'être qualifiés de crimes ou de délits, lorsqu'une plainte a été déposée ou lorsqu'une enquête judiciaire est en cours.

Alain LEGER souhaite en savoir plus sur cette convention, sur ce qu'elle implique. Il demande si un RDV peut être pris avec le parquet afin d'avoir plus de précision. La secrétaire de mairie explique que cette convention est assez récente et est renouvelable chaque année. Madame le maire précise qu'il s'agit là d'un accompagnement du parquet. Elle affiche la procédure d'un rappel à l'ordre.

Après avoir écouté les explications de madame le Maire et sans autre remarque, le conseil est appelé à délibérer sur le renouvellement de la convention de rappel à l'ordre.

Votes : 14 POUR

La délibération est approuvée à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

1. Présentation des premiers résultats du questionnaire aux habitants

59 habitants ont rempli le questionnaire avec une majorité de résident permanents sur la commune. Voir en Annexe le détail du retour du questionnaire.

2. Représentation de la commune dans les instances locales

Madame le maire informe qu'il va falloir nommer des élu.e.s pour représenter la commune de La Bauche à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, au Parc Naturel Régional de Chartreuse, au Syndicat du Thiers, Un nouveau conseil municipal sera donc nécessaire rapidement pour présenter et valider ces délégations. La date du 27 mars 2026 est proposée et acceptée.

Pour les prochains conseils municipaux, madame le maire soumet l'idée de les faire les vendredis soirs, une fois / mois ; La question des réservations déjà validées de la salle Xavier de Maistre est soulevée. En cas de réservation sur un des vendredis prévus au calendrier, le conseil municipal sera alors avancé au jeudi.

Le Conseil Municipal suivant celui du 27 mars 2026 est programmé au 24 avril 2026.

3. Création de commissions communales

Madame le maire présente le travail réalisé par l'équipe sur le nombre, les intitulés et la composition provisoire des commissions communales :

Commission finances :

- Gestion budgétaire et financière de la Commune
- Préparation des comptes administratifs et des budgets primitifs
- La définition des orientations financières pour l'année à venir.

Commission travaux :

- Identifie et supervise les travaux de réalisation (voirie, espace public, bâtiments communaux)

Commission Urbanisme :

- Lien avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Le volet aménagement des espaces publics (parc de la Mairie, Château, terrain By-cross, forêt, ruisseaux...)
- Gestion et revalorisation des déchets, Eau (Syndicat du Thiers) et Assainissement
- Agriculture, économie, mobilité, énergies renouvelables, tourisme, sécurité et prévention

Commission Culture et Evènementiel :

- Partenariat avec les Associations de la Commune
- Mise en place d'évènements (ateliers, conférences, exposition, soirées conviviales) sur un sujet particulier

Commission Communication :

- Site internet, réseaux sociaux, mailing...
- Calendrier semestriel
- Rédaction d'un journal et autres outils de communications

Commission Social :

- Petite Enfance et Jeunesse (CC Cœur de Chartreuse et PAJ)
- Les Aînés (Résidence Béatrice, CIAS,
- Accueil des habitants, lutte contre l'isolement, accompagnement dans les démarches administratives.
-

	Prénom NOM	Finances	Travaux	Social	Urbanisme	Culture	Communication
1	Florence LAURENDON	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2	Franck GARAVEL		✓		✓		
3	Nicole BOURHY	✓		✓		✓	✓
4	Gilles GENOVESE	✓	✓	✓	✓		

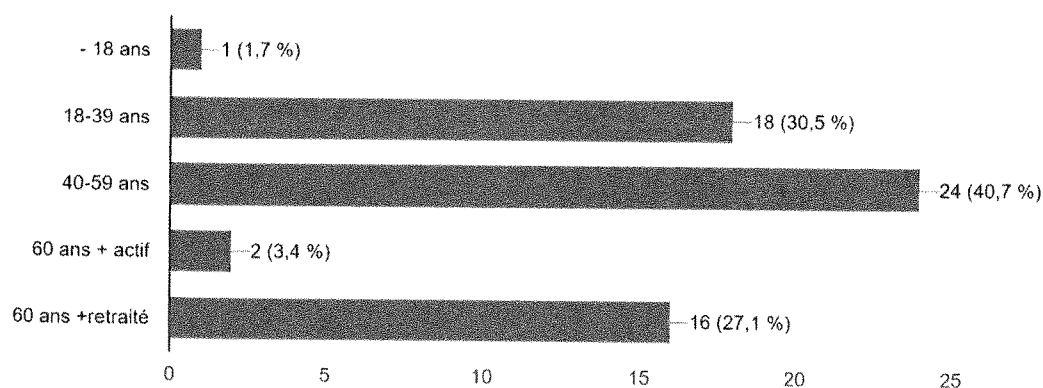
5	Michèle CUOQ	✓		✓			
6	Alain LEGER	✓		✓		✓	✓
7	Bernadette DUBERTRAND			✓		✓	
8	Julien CARMELLI		✓		✓	✓	
9	Alexandra PARIES		✓	✓			✓
10	Alain PIQUEMAL		✓		✓		
11	Caroline ARNAU		✓			✓	
12	Julien MARSELLA			✓	✓	✓	
13	Jocelyne CARMELLI	✓	✓	✓			
14	Germain CAILLAT		✓		✓		
15	Evelyne LABRUDE						

Elle affiche le tableau de répartition dans ces commissions des conseillers municipaux présents, et précise que Mme LABRUDE sera invitée à se positionner sur les commissions de son choix, et que ses choix seront étudiés par le CM.

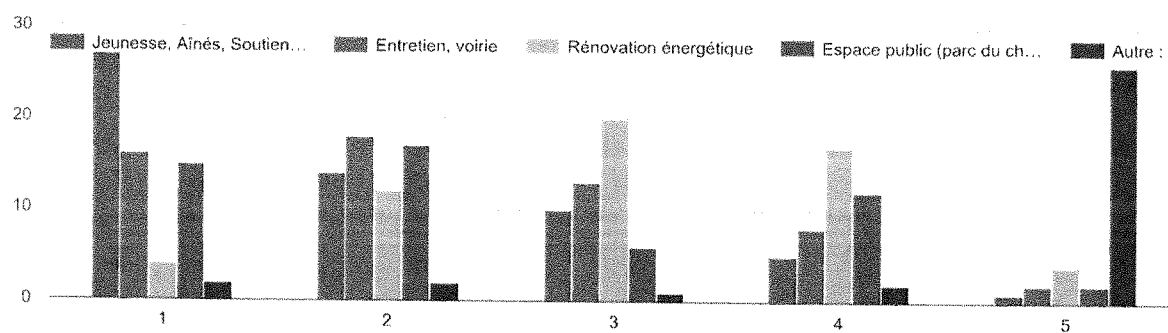
En l'absence d'autre question, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

ANNEXES

La présentation des premiers retours du questionnaire :



Le Budget : vers quels domaines d'investissement de la commune devrait-il se porter en priorité de 1 à 5 ? (le 1 étant le plus prioritaire et 5 le moins prioritaire)



Autres remarques :

Sécurité pour les piétons le long de la départementale

Goudronner le chemin de fontaine cive, les trous abîment très fortement les véhicules.

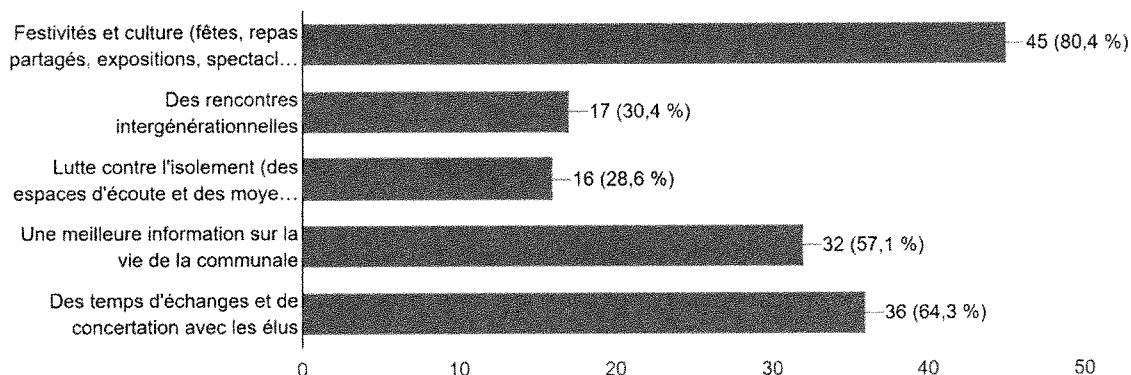
Dans la transmission intergénérationnelle

Pas vraiment des investissements supplémentaires mais en tant qu'usager de la chaudière communale je suis surpris des tarifs et de l'opacité du système et c'est pour moi un sujet important.

Le lien social : Qu'est-ce qui renforcerait le lien entre les habitants ?

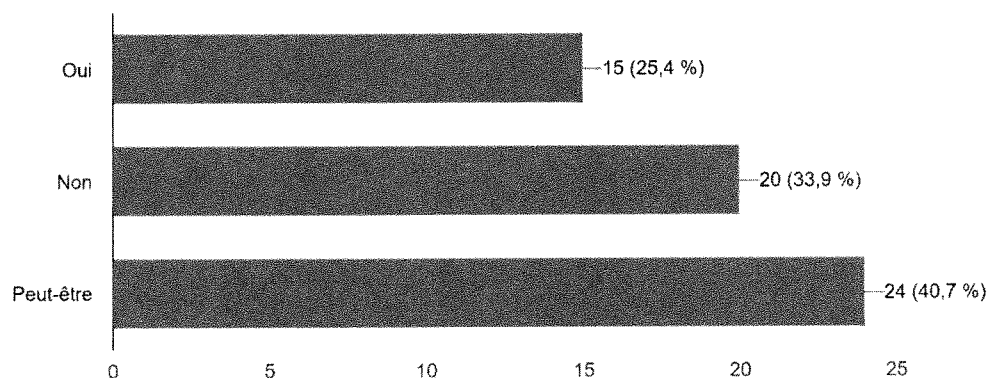
4. Le lien social : Qu'est-ce qui renforcerait le lien entre les habitants ?

56 réponses

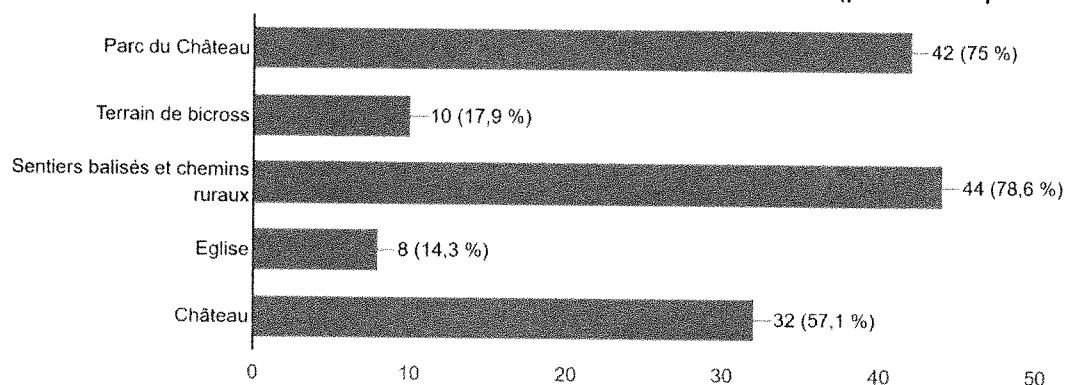


- Associer plus les habitants en amont des prises de décisions sur les choix importants, un vrai site internet à jour avec les informations de la commune.
- Autres manifestations comme le boudin, diots/polenta avec une buvette, brocante etc
Proposer du sport collectif
- Plus d'activités sur la commune
- Chantiers citoyens participatifs (entretien chemins, épicerie-bar associatif)
- Lieu de rencontres adapté aux demandes
- Éclairage du chemin de fontaine cive
- Un lieu commun accessible pour se rencontrer

La Proximité : Une aide en Mairie pour les démarches en ligne vous serait-elle utile ?

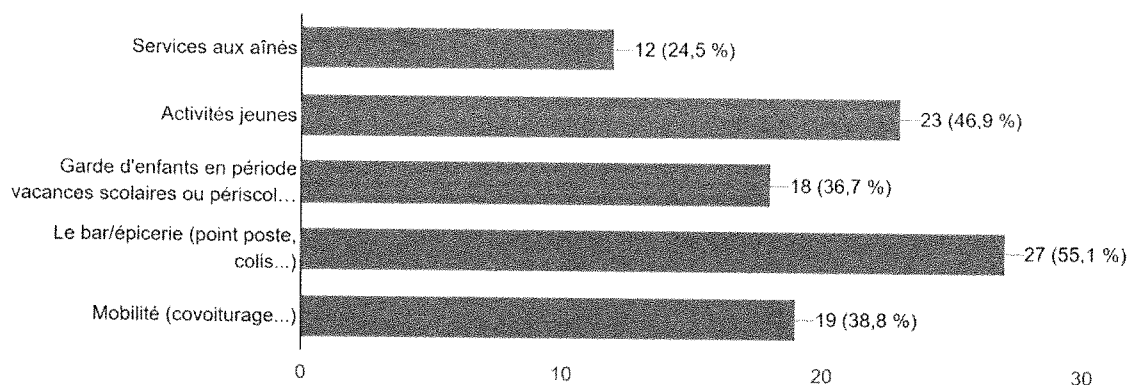


Patrimoine et Nature : Quels lieux ou actions vous semblent prioritaires à préserver pour protéger le patrimoine et l'environnement, tout en favorisant le vivre-ensemble ? (plusieurs réponses possibles)



- La Bauche n'est pas assez fleurie, embellie, éclairage, poubelles moins visibles afin que les personnes qui la traverse, s'arrêtent pour boire un café, échanger dans un cadre agréable, avec un portail rajeuni...et un point d'information pour expliquer l'histoire du village ou donner flyer résumant la vie des bains douches...
- Parcours de santé peu onéreux ou Terrain de foot / pétanque / basket
- Il manque un parc de jeux pour les enfants. Il y en a un mais les jeux sont très limités

Services : Que manque-t-il concrètement pour faciliter votre quotidien ?



- Mon quotidien est organisé en fonction du lieu où j'ai choisi d'habiter et de l'offre qui y était présente à mon arrivée. Pas de besoin
- Goudronnée le chemin de fontaine cive et l'éclairer la nuit, nos enfants partent et rentrent du bus dans le noir total.

Alimentation : La proposition d'un marché (avec les producteurs locaux) sur la commune, à quel moment de la semaine, de la journée et à quelle fréquence vous conviendrait-il ?

